

**SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n°42/2025
Séance du 17 décembre 2025 - 9h30**

AUTORISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre, à 9h30, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 8 décembre 2025, sous la présidence de Monsieur Rémi JUSTINIEN, Président.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Stéphane TRIFILETTI, Richard GUERIT, Margarita SOLA, Région Nouvelle Aquitaine ;
Anne BRACHET, Conseil Départemental de la Charente-Maritime
Thierry LESSAUVAGE, Ville de ROCHEFORT
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan
Bruno BESSAGUET, UNIMA

Membres excusés :

Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Région Nouvelle Aquitaine
Jean PROU, Conseil Départemental de la Charente-Maritime (pouvoir à Anne BRACHET)
Alain BURNET, Ville de Rochefort

Membre absent :

Luc SERVANT, Chambre Interdépartementale de l'Agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres

Contexte

Le Président rappelle aux membres du Comité syndical que, afin de ne pas trop retarder certains investissements, le Forum des Marais Atlantiques souhaiterait réaliser des dépenses d'investissement courantes en début d'année conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet, sur autorisation de l'organe délibérant et en l'absence d'adoption du budget, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour mémoire, les dépenses réelles d'investissement du budget primitif 2025 s'élèvent au total à 75 563.80 € non compris le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées ».

Sur la base de ce montant, cette autorisation aurait pour objet, pour l'exercice 2026 :

2051 – Concessions et droits similaires (logiciels) :	20 000 €
21838 – Autre matériel informatique pour :	47 989.80 €
21848 – Mobilier :	1 600 €
21888 – Autres immobilisations corporelles :	4 100 €

Décision du comité syndical

Après délibération, les membres du Comité Syndical décident :

- D'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2026 comme indiqué ci-dessus

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

Votes :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,
Rémi JUSTINIEN

Le Secrétaire de Séance,
Denis ROUYER

**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ**

Sous le N° 017-251710398-2025 ----

**Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ / _ / 2025**